

PLAN LOCAL D'URBANISME

DOSSIER APPROUVÉ

6E1

**LISTE DES
LOTISSEMENTS
AYANT MAINTENUS
LEURS REGLES**

PRESCRIPTION PAR DCC (OU DCM) DU 09/12/2004

ARRÊT PAR DCC DU 23/12/2010

ENQUÊTE PUBLIQUE DU.....23/05/2011...AU...21/07/2011

APPROBATION PAR DCC DU
ET EXÉCUTOIRE LE

Liste des lotissements ayant maintenus leurs règles

Rappel des dispositions générales du règlement

ARTICLE 7 – LOTISSEMENTS APPROUVES DONT LES RÈGLES D'URBANISME PROPRES SONT MAINTENUES

En application de l'article L.442-9 du Code de l'urbanisme, les règles d'urbanisme contenues dans les documents approuvés d'un lotissement deviennent caduques au terme de dix années à compter de la délivrance de l'autorisation de lotir si, à cette date, le lotissement est couvert par un plan local d'urbanisme ou un document d'urbanisme en tenant lieu. Toutefois, lorsqu'une majorité de colotis, calculée comme il est dit à l'article L.442-10, a demandé le maintien de ces règles, elles ne cessent de s'appliquer qu'après décision expresse de l'autorité compétente prise après enquête publique.

Ces dispositions ne remettent pas en cause les droits et obligations régissant les rapports entre colotis définis dans le cahier des charges du lotissement, ni le mode de gestion des parties communes. Ces dispositions ne sont pas applicables aux terrains lotis en vue de la création de jardins mentionnés à l'article L.111-5-4.

En conséquence, les lotissements dont la liste suit et qui sont repérés au plan annexe du règlement du P.L.U. continuent d'être régis par les règles d'urbanisme contenues dans les documents approuvés et par les arrêtés les concernant pris aux dates ci-après indiquées pour chacun.

En application des dispositions de l'Article 8, de la loi n° 86-13 du 06 janvier 1986, modifié par l'Article 60 de la loi n° 88-13 du 05 janvier 1988 et des dispositions du décret n° 86-514 du 14 mars 1986 et en application des dispositions de l'Article R.442-25 du Code de l'Urbanisme, les règles d'urbanisme contenues dans les cahiers des charges des lotissements suivants ont été maintenues :

Num	Nom du lotissement	Date d'Approbation	Adresse du lotissement
1	AUBIN	8 juillet 1953	AVENUE DE NICE
2	LES AUBEPINES	20 septembre 1955	ROUTE DE LA GAUDE – CHEMIN DE PARADIS
3	LE BEAL	10 novembre 1954	ROUTE DE LA GAUDE – CHEMIN DU VAL DE CAGNES
4	BELLEVUE	7 novembre 1933	CHEMIN DU COLLET DES MALVANS
5	CHATEAU DES BREGUIERES	8 août 1956	RUE EUGENE DELACROIX
6	CASTORS CAGNOIS	11 décembre 1953	AVENUE DE LA SERRE
7	CAUVIN – CORNIGLION	11 août 1954	RUE JEAN MOULIN
8	COMBES	22 septembre 1931	RUE DES COMBES
9	SCI DE LA COTE D'AZUR	18 avril 1952	AVENUE JEAN JAURES
10	DESBONNET	2 décembre 1930	IMPASSE JEAN PONS
11	SAINT ELOI	11 juillet 1958	AVENUE ZIEM
12	GIRAUD	27 janvier 1970	CHEMIN DES SALLES
13	LES JUJUBIERS	3 juillet 1981	AVENUE DES CHENES
14	HOIRS LAURENT	19 novembre 1956	IMPASSE JEAN PONS
15	LE LAUTIN	6 août 1926	CHEMIN DES AMANDIERS – AVENUE CYRILLE BESSET
16	LES LUCIOLES	24 août 1953	CHEMIN DES ROSEAUX
17	MERCIER	26 avril 1926	AVENUE DE LA SERRE – RUE DE PARIS
18	NETTER	30 mars 1934	CHEMIN DES COLLETES – AVENUE DES TUILIERES
19	PAIN DE SUCRE (Arrêté du 4 septembre 1995 autorisant le maintien des règles d'urbanisme contenues dans le cahier des charges du lotissement)	4 avril 1985	CHEMIN DU PAIN DE SUCRE
20	LA PALMERAIE	20 avril 1931	AVENUE DE NICE – AVENUE DE LA STATION
21	RISLER	22 octobre 1956	AVENUE ZIEM

Num	Nom du lotissement	Date d'Approbation	Adresse du lotissement
22	PLATEAU DE CAGNES – QUARTIER DES HAUTES BREGUIERES	31 juillet 1926	RUE DU DOCTEUR MAURAN
23	DOMAINE DE SAINT VERAN	22 mars 1926	QUARTIER SAINT VERAN

LOTISSEMENTS EN COURS DE VALIDITE :

Nom du lotissement	Date d'Approbation	Certificat Administratif	Adresse du lotissement
LE CLOS DES CITRONNIERS (4 lots)	19 octobre 1999	9 juin 2004	ALLEE JEAN COCTEAU
BALDINI (1 lot)	18 mai 2001	23 avril 2002	23 CHEMIN DES COLLINES
TERRE ET VIE (1 lot)	18 mai 2001	14 juin 2004	13 IMPASSE HENRI BOSCO
LE VAL BLEU (2 lots)	11 mars 2002	7 octobre 2002	IMPASSE DU VAL BLEU
LES TERRES DES GROS BUAUX (10 lots)	12 mars 2002, modifié le 6 mai 2008	Partiel le 2 juin 2003 et attestation de non contestation de conformité le 24 février 2009	RUE JACQUES PREVERT
LE VALLON DES FLEURS (2 lots)	5 juin 2002	16 juillet 2003	66 CHEMIN DU VALLON DES VAUX
LES MAS DE LUMIERE (4 lots)	11 octobre 2002, modifié les 10 décembre 2003 et 23 mars 2004	16 septembre 2004	23 CHEMIN ALPHONSE DAUDET
POMERO (1 lot)	18 octobre 2002	Partiel le 5 décembre 2003	6 CHEMIN ALPHONSE DAUDET
DUTTO (4 lots)	19 mars 2003, modifié le 13 février 2004	Partiel le 8 mars 2004	74 CHEMIN DU VAL FLEURI
LES CIGALES (4 lots)	27 août 2003, modifié le 1 ^{er} juillet 2005	20 décembre 2005	CHEMIN DES GROS BUAUX
LA RIMADE (3 lots)	4 décembre 2003, modifié le 7 juillet 2005	29 novembre 2005	68 AVENUE DE LA COLLE
DELAPORTE (1 lot)	29 janvier 2004	20 octobre 2005	36 CHEMIN DE SAINT LAURENT
QUINTEFEUILLE (1 lot)	28 octobre 2004	28 novembre 2005	36 CHEMIN DE SAINT LAURENT
LE CLOS SAINT MICHEL (12 lots)	22 mars 2005, modifié les 12 juillet 2005, 9 juillet 2008 et 17 juillet 2009	Certificat de Conformité le 25 février 2009	55 – 67 CHEMIN DE SAINTE COLOMBE
LES TERRES DES CLEMENTINIERS (3 lots)	7 juillet 2005, modifié le 4 octobre 2006	13 juin 2007	15 RUE DES CLEMENTINIERS
LES TERRES DES BREGUIERES ORIENTALES (7 lots)	8 juillet 2005, modifié les 22 mars 2007 et 6 août 2009	Partiel le 13 juin 2007	IMPASSE DES CLEMENTINIERS
LES JARDINS D'EMILIE (9 lots)	21 février 2006	21 mars 2007	RUE GUILLAUME APPOLLINAIRE
CLOS LA CITRONNERAIE (6 lots)	21 janvier 2008, modifié le 5 février 2009	Certificat de conformité le 13 janvier 2010	12 – 16bis RUE JACQUES PREVERT